

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2017 - 041 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch. HEMAR – H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS  
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE  
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET  
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET  
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE  
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD  
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART  
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD  
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE  
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

### **Objet : Programme Voiries Communautaires – Travaux ZA Vallée du Bois et rue de la République – Ent. SNPC Lots n°1, 2 et 3.**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté la nécessité d'entretenir le patrimoine des voiries communautaires et de procéder à l'aménagement de la voirie de la Rue de la République dans sa partie comprise entre le carrefour des Anzacs et le rond point de la sortie 14 de l'autoroute A1 notamment avec le renforcement des voiries de la zone commerciale située au Nord de la Commune et de la zone d'activités de la Vallée du Bois.

A ce titre, Monsieur le Président précise que l'ensemble de ces voiries a été classé voiries communautaires.

Monsieur le Président précise qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement Verdi Ingénierie – Jean Michel MERCHEZ Architecte Paysagiste. Les travaux ont été répartis en trois lots :

- Lot n°1 : Voiries et réseaux divers
- Lot n°2 : Eclairage Public
- Lot n°3 : Espaces Verts et cheminements doux.

Monsieur le Président donne lecture du rapport d'analyse des offres reçues dans le cadre d'un marché public passé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 et propose de retenir les offres présentées par l'entreprise SNPC pour l'attribution des lots n°1, 2 et 3.

Monsieur le Président détaille les montants de prestations attribuées :

- Lot n°1 - Voirie et Réseaux Divers : Entreprise SNPC pour un montant de 569 999,00 € HT soit 683 998,80 € TTC,
- Lot n°2 - Eclairage Public : Entreprise SNPC pour un montant de 130 665,20 € HT soit 156 798,24 € TTC.
- Lot n°3 - Espaces Verts et cheminements doux : Entreprise SNPC pour un montant de 262 240,55 € HT soit 318 288,66 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver l'opération d'aménagement et de confortement des voiries de la Zone d'activités de la Vallée du Bois et de la Rue de la République à Bapaume ;
- d'approuver le marché passé avec l'Entreprise SNPC pour l'attribution des travaux des lots n°1 – VRD pour un montant de 569 999,00 € HT, n°2 – Eclairage Public pour un montant de 130 665,20 € HT et n°3 Espaces Verts et Cheminements doux pour un montant de 262 240,55 € HT ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives à ce marché et à prendre toutes mesures dans le cadre de la réalisation du programme de travaux ;
- de solliciter des services de l'Etat le visa du contrôle de légalité sur toutes les pièces de ce marché ;
- d'inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de cette opération au titre du budget principal 2017 (Chapitre 23 - Article 2315 – opération 22).

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage  
Le 11 avril 2017 et transmission  
en Préfecture le 11 avril 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2017-041 - 11/04/2017

Voiries Communautaires – Marché de Travaux  
Sté SNPC.

